LETTRE
DE
MR MAHUDEL,
DOCTEUR EN MEDECINE de la Faculté de Montpellier, l'un des Associez de l'Académie Royale des Inscriptions, & Belles-Lettres de Paris;

À
M^R LE BARON DE SCHMETTAU,
ECUYER DE SA MAJESTÉ PRUSSIENNE à Berlin:

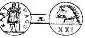
AU SUJET d'une Médaille de la Ville de Carthage l'Afriquaine du Cabinet de ce Seigneur.




M. DCC. XLI.



NUMMI KARTHAGINIS DELETÆ
TYPUS EX ANTIQUO RESTITUTUS



NUMMUS KARTHAGINIS INSTAURATÆ



E cimelio Ill.^mi D. Woldemari L. B. a Schmettau.

3

LETTRE DE Mr MAHUDEL,

AU SUJET D'UNE MEDAILLE de la Ville de Carthage l'Afriquaine du Cabinet de M. le Baron DE SCHMETTAU, *Ecuyer de Sa Majesté Prussienne à Berlin.*

MONSIEUR,

Je me suis acquité de la Commission dont vous m'avez honoré, de faire voir à ceux de notre Académie les plus versez dans la connoissance des Médailles antiques, celle que le hazard vous a fait tomber entre les mains ; tous l'ont trouvée exempte de toute suspicion, & sont convenus de sa singularité ; quelques-uns même, qui disent en avoir vû une pareille, avouënt ne l'avoir négligée que par le défaut de conservation. C'est sur ce témoignage de la vérité, & sur la netteté de la vôtre, que vous avez souhaité qu'elle fût gravée ; & vous pouvez voir par la Planche que j'ai l'honneur de vous en-

A ij

voyer, que l'omiſſion du moindre trait, ou de la moindre diſtance entre les lettres, ne peuvent ſervir d'excuſe à la difficulté d'en donner une bonne explication. Si vous, Monſieur, qui avez pour l'antiquité un goût naturel dont vous avez hérité de feu Monſieur votre Pere, comme de ſa magnifique Bibliotheque & de ſon Cabinet, ſi malgré l'étude particuliere que vous avez faite de cette Science peu familiere aux perſonnes de votre rang, & du métier de la guerre que vous alliez ſi heureuſement; ſi vous exigez de moi que j'aye l'honneur de vous dire mon ſentiment ſur l'hiſtoire de votre Piece, au lieu que ce devroit être à vous auquel je prendrois la liberté de demander le vôtre, j'aime mieux courre le riſque de ne vous donner que des conjectures, que de perdre cette occaſion de vous donner quelques marques de mon zele.

L'obſervation de n'y avoir eue juſqu'ici aucune figure de votre Médaille, ni qu'aucun Auteur n'en aitencore parlé, ne fait pas ſon ſeul mérite: il conſiſte en des caracteres plus eſſentiels, tels que ceux d'avoir appartenu à une Ville auſſi célebre dans l'Hiſtoire que Carthage l'Afriquaine, d'avoir été une de ſes premieres Monnoyes, frappée dès le tems de ſon retabliſſement ſur ſes anciennes ruines, par les deſcendans de ceux qui l'avoient renverſée, de nous repréſenter les portraits de ſes Reſtaurateurs, & de nous conſerver la mémoire du renouvellement d'un de ſes anciens ultes, par lequel elle étoit diſtinguée; ce ſont

autant de circonstances dont il me paroît nécessaire de parler.

La syllabe KAR qui se lit dans l'Exergue du Revers de votre Piece, ne permet pas de douter qu'elle ne soit la premiere du mot KARTHAGO, qui indique la Ville de Carthage, où elle a été frappée ; & la Légende latine sur une Monnoye Afriquaine, où il semble qu'elle auroit dûe être en idiome Punique, ou en avoir conservé quelque mot, comme cela se trouve dans beaucoup de Médailles de Villes de ces pais-là, cette Légende, dis-je, est un des premiers Actes de la domination des Romains auteurs de la Colonie de Carthage, qui ont commencé par introduire leur Langue dans la Ville qu'ils ont envoyé repeupler : ils en ont usé ainsi à l'égard des Villes de la Grece, comme de Corinthe, d'Ephese ; à l'égard de celles d'Espagne, comme de Tarragone, de Lerida, Tortose, Calahora ; à l'égard de celles des Gaules, comme des cantons appellez les *Volces Arecomiques* & de Nîmes, en chacune desquelles ils ont d'abord fait frapper des Monnoyes, dont toutes les Légendes de Puniques, de Syriaques, de Greques, d'Espagnoles qu'elles étoient auparavant, ont été changées en langue Latine par les Conquérans qui avoient subjuguez les peuples qui habitoient ces Villes.

Ce qui, après la connoissance de la Ville à laquelle appartient cette Médaille, intéresse le plus, est de sçavoir le tems auquel elle a été

frappée, tems qui ne peut se déterminer que par les preuves, que par la désignation des personnes dont les portraits y sont représentez, & de la Légende inscrite autour de ces portraits, qui ne contient ici ni nombre de Consulats, ni d'années d'Empire, & de puissance Tribunicienne qui soient relatives à des Empereurs, ni qualitez de Duumvirs qui puissent convenir à des Magistrats envoyez pour régir une Colonie; car c'étoit dans les commencemens de la conversion de la République en Etat despotique l'usage ordinaire de marquer ainsi les époques sur les Monnoyes; celle-ci ne contenant donc dans sa Légende du côté de ces Têtes aucuns de ces renseignemens, & les noms même exprimez dans cette Légende, quelque lisible qu'elle soit sur cette Piece bien conservée, n'étant point connus, la difficulté d'en fixer précisément l'époque est très-grande. Comme néanmoins il est impossible que la conjecture n'ait lieu ici, & qu'il y a de très-bonnes raisons pour juger que ces deux portraits sont plutôt d'Empereurs que de Magistrats, c'est delà qu'il faut tirer les preuves d'une opinion.

La premiere de ces raisons est que depuis l'établissement de l'Empire on n'exprimoit sur aucune Monnoye, & surtout de Ville qui y fût soumise, aucun autre portrait que celui de l'Empereur régnant, ou de quelqu'un de sa famille, & encore de son consentement.

La seconde, que s'il y avoit de la gloire (comme il est certain) à avoir fondé une Colo-

nie, ou à l'avoir rétablie, ou à l'avoir amplifiée, les Empereurs, ou les Princes leurs parens qui en étoient les Fondateurs, ou les Restaurateurs, étoient trop jaloux de cette gloire pour faire imprimer sur les Monnoyes de la Ville qui en étoit la capitale, les portraits de ses Magistrats préférablement aux leurs propres.

La troisiéme, que celle de Carthage ayant été une des plus considérables, & une des premieres qui ait été fondée, après avoir été absolument détruite depuis longtems, il y a plus lieu de croire qu'il ne s'y sera point fabriqué de nouvelles Monnoyes qu'au coin des Princes auteurs de cette fondation & de ce rétablissement.

J'ajoûte à ces raisons, que Dion Cassius nous apprend *, que *Jule Cesar avoit conduit deux Colonies de Romains, l'une à Corinthe, & l'autre à Carthage, qui étoient deux Villes très-anciennes, très-belles & très-illustres, absolument ruinées.* Cette conduite arriva la 710e année de la fondation de Rome, la Colonie même porte le nom de Julienne; c'est ainsi que M. Vaillant (*a*), qui, dans son Ouvrage des Colonies latines nous en a donné une Médaille avec la tête de Jule, en explique la Légende C. I. C. XXXVI. par COLONIA JULIA CARTHAGO, & cette Médaille a pour Revers la tête d'Auguste dont le même M. Vaillant (*b*), en citant aussi Dion Cassius, donne pour raison de l'impression de la tête de cet Empereur au Revers de celle de Jule,

* L. 43. (*a*) *Tome I p.* 2. (*b*) *L.* 32.

qu'Auguste avoit aussi conduit une Colonie Romaine à Carthage, parce que Lepide ayant été à cette Ville une partie de ses Habitans, sembloit lui avoir aussi ôté son privilege de Colonie: d'où il pourroit y avoir lieu de juger que ces deux Têtes accolées sur votre Médaille seroient, comme dans celle que je viens de citer de M. Vaillant, les portraits de Jule & d'Auguste.

De la Médaille décrite par cet Antiquaire, & de ces deux passages de Dion Cassius, il résulte déja deux faits: l'un, qu'Auguste a eu droit de faire frapper à son coin des Monnoyes à Carthage, & qu'il en existe; & l'autre, que non seulement il n'en existe point de Lepide, mais qu'il n'en peut exister, parce qu'il ne l'a point mérité. D'où l'on peut avec justice conclure, qu'une des deux Têtes accolées sur votre Médaille est d'Auguste non seulement comme Empereur, mais comme Restaurateur de cette Colonie, & que l'autre n'étant point de Jule Cesar, ce qui est évident par le peu de ressemblance avec celles de ce Prince, & ne pouvant être de Lepide, est certainement de Marc Antoine.

Peut-être dira-t-on qu'on ne trouveroit pas dans ces deux portraits avec ceux qui se voyent si fréquemment sur les Médailles Romaines de ces Princes, une parfaite ressemblance: mais il est aisé de juger que les Artisans envoyez dans les Colonies, n'ont guéres été si excellens que ceux de la capitale de l'Empire; qu'il y en a de bonnes preuves à en juger par le dessein, & par la

gravûre des Monnoyes, dont celles des Colonies se distinguent d'abord des Romaines par un goût grossier qu'on ne voit point sur celles-ci, & qui influe beaucoup sur les ressemblances des Têtes, avec celles qui sont dessinées d'après les originaux des portraits des Princes, & souvent d'après leurs visages mêmes. Quant à l'induction que la seconde de ces Têtes accolées soit celle de Marc Antoine, je pourrois la tirer d'abord de la quantité des Médailles Romaines sur lesquelles on voit ces deux Têtes représentées l'une au revers de l'autre avec les qualitez de Triumvirs qui leur étoient communes, & comme une marque de l'étroite amitié & de la liaison nécessaire qui a été entr'eux : mais il y en a une raison plus précise pour celle de Carthage, qui est que dans le livre des Colonies Latines de M. Vaillant * il y a déja deux Médailles sur chacune desquelles la tête de Marc Antoine est représentée au revers de celle d'Auguste, marque de la Concorde qui, lorsqu'elles ont été frappées, régnoit entr'eux. Il est vrai que l'Inscription abrégée de C. I. N. C. qui se lit sur ces Pieces, & qu'on explique par CARTHAGO IVLIA NOVA COLONIA, fait croire qu'elles sont de la nouvelle Carthage d'Espagne appellée aujourd'hui *Carthagene*, qui a été aussi fondée par Jule Cesar, comme il paroit par l'I, interpreté Julia : mais Auguste, qui étoit son fils, avoit part en cette qualité à la fondation de cette autre Ville du

* *Pages* 10 & 36.

même nom ; & comme j'ai prouvé qu'il avoit augmenté la Colonie de l'ancienne Carthage, titre particulier pour qu'elle mît sur ses Monnoyes la tête de ce Prince, & que c'étoit un honneur dont elle lui marquoit sa reconnoissance, il y a apparence qu'elle a voulu en flatter Marc Antoine qui, outre le titre de Collegue qui le lioit avec cet Empereur, avoit encore celui de son beaufrere, par le mariage qu'il venoit de contracter avec Octavie : l'Afrique d'ailleurs, dans la seconde division des Provinces de l'Empire entre les Triumvirs, Lepide, M. Antoine & Auguste, étant tombée dans le partage de M. Antoine, c'étoit une considération pour lui faire cet honneur ; ainsi l'époque de votre Médaille est la fin du tems qu'a duré cette concorde entre ces deux Princes, qui tombe entre les années de Rome 718 ou 719.

Au reste, il ne faut pas regarder comme extraordinaire que la Légende, qui est autour de ces Têtes, n'indique pas les personnes dont elles sont les portraits ; l'usage de cette pratique est confirmé par quantité d'autres Médailles de Colonies des premieres années de l'Empire, sur lesquelles on lit les noms, les surnoms, & les qualitez des II VIRS de la Colonie, sans que le moindre indice des Princes qui y sont représentez y soit exprimé, comme si leurs portraits eussent été si communs que tout le monde pût à leur seule inspection les reconnoître, & qu'ils ne s'offensassent pas qu'on y mît les noms des

premiers Magiſtrats qui préſidoient, ſous leur autorité, dans la Colonie.

J'ai déja obſervé que malgré la conſervation de cette Médaille, il n'étoit pas ſi aiſé de lire les noms exprimez dans la Légende, qui certainement ſont ceux des Magiſtrats qui gouvernoient alors la Colonie : mais il eſt encore plus difficile, de quelque maniere qu'on les liſe, de les rapporter à quelques familles connues par la moindre relation de quelques Auteurs contemporains ; il eſt même ſurprenant, que vû que les caractères de la Légende du Revers ſont tout-à-fait bien formez, ceux de la Légende du côté oppoſé, ne ſoient formez qu'à demi, & ſoient des plus maigres.

En liſant ainſi ARISIO MVTVM BALRICO CF SVF, il paroît que les noms propres de ces deux Magiſtrats ſont mis à l'ablatif, comme pour ſupprimer le *ſub* II VIRATV, ſous le Duumvirat de tel & tel, ou tels étant Duumvirs, cette piece a été frappée. Comme on n'a aucune notice d'un *Ariſius*, on pourroit ſuppoſer qu'il y a quelque faute du Graveur, qui auroit pû oublier un C qui auroit fait CARISIO, du nom d'une famille Conſulaire célèbre dont nous avons pluſieurs Médailles, & ce qui quadreroit aſſez avec cette conjecture, feroit le nombre des perſonnes de cette famille qui, au rapport de Dion & de Florus, ſe ſont trouvées en Eſpagne avec Auguſte dans le quartier d'hyver qu'il y paſſa, & y ont exercé pluſieurs Charges. Comme d'ailleurs l'ancienne Carthage d'Afrique

répondoit en quelque maniere avec la nouvelle fur les deux bords de la Mer, cet Empereur pourroit bien y avoir envoyé quelqu'un de cette famille pour y exercer la Charge d'un des Duumvirs. Qu'on lise ARISIO ou ARISTO, le mot MVTVM qui le suit, est ici une énigme dont nous n'avons point d'exemple ; car quelle apparence qu'il doive être continu avec celui d'ARISIO, lorsqu'il paroît dans la Légende une distance entre les deux ? Sera-ce un sobriquet, ou un nom de Charge ? Rien de plus obscur. Celui de BALARICO a également sa difficulté, parce qu'on ne l'a jamais vû dans les familles Romaines : mais ce n'est pas une raison, parce qu'il n'y auroit eu personne qui l'ait porté, vû qu'il s'en trouve sur plusieurs Médailles d'autres Colonies qu'on n'auroit jamais connus si on ne les y avoit pas lûs, & que le CF, qui ne peut s'expliquer que par *Caïfilio*, est un prenom Romain ; enfin le mot SVF ne peut gueres s'expliquer que par *suffecto*, qui signifie *Substitut*, c'est-à-dire, qui a été mis à la place d'un Duumvir, qui dans l'année de sa Magistrature ou est mort, ou l'a abdiquée, ainsi que cette qualité se donnoit dans le gouvernement de la République aux plus grands Magistrats, qui dans l'un de ces cas, remplissoient la place de ceux qui durant le cours de leur année venoient à manquer. D'autres lisent BAL RICOCE, qui, quelque addition qu'on y suppose, auroit peu de sens.

Pour ce qui est de la figure du Temple représenté sur le Revers de votre Médaille, lequel, à

en juger par la Légende VENERIS qui est au-tour, marque qu'il avoit été consacré à Venus, elle est ici comme un de ces caractères distinctifs, par lesquels ces Monnoyes des Païs & des Villes anciennes de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, dans la plûpart desquelles la langue Grecque avoit cours, sont beaucoup plus recherchées que les autres, parce que ces caracteres, sur ces pieces qualifiées de Médailles, sont comme des symboles qui distinguent ces Villes par une infinité de marques curieuses qui leur étant propres, en rappellent d'abord l'histoire, & servent même de preuves les plus certaines qu'on ait pour la parfaite intelligence des Auteurs qui en ont parlé.

Tels sont les types d'une tête de Cheval, & de la figure d'un Soldat armé d'une pique représentez sur une Monnoye de la même Carthage, & renouvellez d'après celles de ses premiers habitans, à la réserve du mot CARTHAGO, que les nouveaux y ont changé du Punique en Latin, types si conformes à l'histoire de Virgile, qu'on peut en juger par sa comparaison avec la Médaille que j'ai fait graver au-dessus de la vôtre, dans la même Planche.

Lucus in urbe fuit, mediâ lætissimus umbrâ
Quo primum jactati undis, & turbine Pœni
Effodere loco signum, quod Regia Juno
Monstrarat, caput acris equi, sic nam fore bello
Egregiam, & facilem victu per sæcula gentem. *

* Æneid. l. 1.

Tel est de même le rapport qu'il y a de ce Temple gravé sur votre Médaille avec les témoignages que nous avons par plusieurs Auteurs très-graves, du culte de Venus, observé chez les anciens Carthaginois. Il avoit passé des Assyriens sous les noms de *succoth Benoth*, exprimez dans l'Ecriture au chap. 17 du 2 Livre des Rois, chez les Phéniciens, & de ceux-ci à Carthage qui tiroit de ces derniers son origine : cette Ville même, à en croire saint Augustin *, étoit si célebre par sa luxure, qu'il ne feint pas de dire, qu'elle étoit le Royaume de Venus, auquel a été substitué celui de Jesus-Christ.

Si l'on est curieux de s'instruire des rites du culte qui s'observoit dans ce Temple à l'*instar* de celui de ces anciens Peuples, dont les Carthaginois l'avoient appris, il faut consulter Herodote *(a)*, qui en parle tout au long. « Les jeunes filles, dit-il, se rendoient assiduement au Temple de Venus, la tête ornée de guirlandes, & s'y prostituoient pour de l'argent à tous les Etrangers. C'étoit rendre un hommage à cette Déesse, & il n'étoit permis à aucune fille de se marier, sans avoir été choisie par quelqu'un pour faire ce sacrifice. Elles gagnoient leur dot du lucre infâme qu'elles faisoient par cette voye, les belles plus tôt, & les laides plus tard ; car il y en avoit qui dans deux & trois années n'avoient pas réussi.

Saint Augustin *(b)* dans son Livre de la Cité

* *In Expos. Psal.* 38 (a) *L.* 1. (b) *L.* 4. *c.* 10.

de Dieu, qui confond avec cette Déesse la *Vesta* des Courtisannes, ajoûte à ce détail, que les Pheniciens lui faisoient une offrande de quelque partie de cet argent, avant que le capital fût employé à marier leurs filles.

Les Rabins qui dans l'explication qu'ils ont faite de ces mots *succoth Benoth* du 2 Livre des Rois, les ont faits synonimes avec ceux de Venus, de son Temple, de son culte, & du lieu où il se rendoit, ont donné occasion à une discussion entre Selden & Vossius, sur le lieu où s'exerçoit cet acte d'impudicité. Le premier de ces Sçavans veut que ce fut dans des cellules du Temple même, séparées les unes des autres, & le dernier prétend que c'étoit dans des loges particulieres hors, mais près du Temple, & qu'à l'égard des filles de distinction, leurs loges que les Latins ont appellé *tabernacula*, étoient portatives & construites sur des chariots couverts: mais la question semble être résolue par Valere Maxime, qui dit *, » que les femmes se transportoient au » Temple, & qu'en sortant delà, pour s'enrichir » elles alloient gagner leur dot aux dépens de leur » honneur. *In templum matronæ se conferebant, atque inde procedentes ad quæstum, dotes corporis injuriâ contrahebant.* » Elles ne laissoient pas, ajoûte-t-il, » de contracter des mariages honnêtes par une » voye si infame.

Je passerois les bornes d'une Lettre, dans les circonstances, comme celles où le service du Roi

* L. 2. c. 6.

votre Maître vous laisse peu de tems, si j'entreprenois d'examiner la question, si depuis le rétablissement de cette Ville en Colonie Romaine, ce Temple figuré sur votre Médaille n'étoit qu'un des symboles de l'ancienne Carthage, pour en rappeller la mémoire sur ses Monnoyes, ou s'il y avoit été rétabli dans le même goût que l'ancien, & si ce culte de Venus y régnoit encore tel que je viens de le décrire ; ce qui, si l'on prend à la lettre ce que je viens de citer de Saint Augustin, paroît avoir encore eu lieu pendant quelques siecles avant le sien.

Mais c'en est assez pour m'être acquité de la commission dont vous avez bien voulu me charger, pour vous marquer le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

A Paris ce premier Avril 1741.

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur
MAHUDEL.